

Semaine du 9 au 13 mai 2022

RUP – LA COMMISSION EUROPÉENNE PRÉSENTE SA STRATÉGIE POUR LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES

La Commission européenne a présenté le mardi 3 mai sa communication pour une stratégie « *renouvelée et renforcée* » pour les régions ultrapériphériques (RUP). La Commission se dit résolue à poursuivre l'intégration des spécificités de ces régions dans les politiques européennes au moyen d'approches « *adaptées et territorialisées* », tout en soulignant le fait que leur développement dépend avant tout des actions mises en place aux niveaux national et local.

La Commission fixe ainsi une liste d'objectifs, à destination des États membres et de leurs RUP, au travers de priorités définies conjointement et des financements offerts par les instruments européens. Ces objectifs s'articulent autour de sujets ayant un impact direct sur les populations ultramarines, dont l'agriculture, les droits sociaux, l'économie bleue, le commerce ou la coopération régionale.

Sur l'économie bleue, la Commission encourage, notamment, à intensifier les efforts contre la pêche illégale et à mener des études sur la collecte de données et les stocks halieutiques avec le soutien du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA). La Commission s'engage également à soutenir les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD).

Sur l'agriculture, la Commission exprime son soutien à l'agriculture des RUP, notamment via le Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI), mais affiche clairement sa volonté de réformer ce programme. La Commission propose notamment de travailler avec les États membres à son adaptation et à sa modernisation, pour tendre vers un développement plus équilibré entre les différents secteurs agricoles. Il existe donc désormais une possibilité bien réelle quant à la révision de la manière dont les programmes POSEI fonctionnent actuellement.

Dans sa partie consacrée au climat, la Commission s'engage à soutenir les actions sur la prévention des risques et sur la résilience face aux catastrophes naturelles et favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les RUP et leur voisinage.

Concernant la partie commerciale, la Commission reconnaît que les RUP sont confrontées à la concurrence des pays voisins, qui produisent des biens similaires à moindre coût et selon des normes moins strictes en matière de santé, d'environnement, de sécurité et d'éthique. Ainsi, la Commission s'engage à tenir compte des produits ultramarins jugés sensibles dans ses négociations commerciales et à prendre des mesures en cas d'impacts trop négatifs, y compris des clauses de sauvegarde.

La Commission propose également de prolonger et améliorer la législation européenne sur les règles fiscales et douanières spécifiques aux RUP et à tenir compte de leurs spécificités dans la révision des règlements en matière d'aides d'État.

De manière générale, la Commission se dit « *déterminée* » à renforcer le dialogue avec les RUP et à les intégrer davantage dans les politiques de l'UE. La Commission s'engage ainsi à élaborer des plans stratégiques régionaux de développement, à analyser les propositions des RUP et à mettre en place une veille stratégique sur l'incidence des principales « *tendances* » sur les RUP dans le but d'adapter ses politiques et promouvoir la collecte de données dans ces territoires.

Vous trouverez [ici](#) la communication complète de la Commission intitulée « *Donner la priorité aux citoyens, assurer une croissance durable et inclusive, libérer le potentiel des régions ultrapériphériques de l'Union* ».

AGRICULTURE – LE PARLEMENT EUROPÉEN ADOPTE UNE RÉOLUTION « SUR UN PLAN D'ACTION DE L'UE POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE » EN SESSION PLÉNIÈRE

En mars 2021, la Commission européenne a lancé un nouveau plan d'action pour l'agriculture biologique dans l'UE. Ce plan d'action vise à atteindre l'objectif de consacrer 25 % des terres agricoles à l'agriculture biologique d'ici à 2030, objectif inscrit dans la stratégie « *De la Ferme à la Table* » du Pacte vert pour l'Europe.

Dans ce contexte, le 3 mai 2022, le Parlement européen, réuni en session plénière à Strasbourg, s'est prononcé en faveur d'une hausse de la production biologique, sans toutefois reprendre dans son évaluation du plan d'action l'objectif de parvenir à 25% de surfaces agricoles en bio dans l'UE d'ici 2030. Une manière de se démarquer de la stratégie « *De la Ferme à la Table* » de la Commission, sujette à controverse. Bien que non contraignante, cette Résolution exprime la position des députés européens sur l'importance de soutenir, promouvoir et mieux contrôler l'agriculture biologique produite à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE.

Adoptée à une très large majorité (611 voix pour, 14 contre et 5 abstentions), la Résolution « *Sur un plan d'action de l'UE pour l'agriculture biologique* » favorise donc le développement du bio par la loi du marché : « *C'est le marché qui doit déterminer l'ampleur de la croissance du secteur bio, et non un quelconque objectif chiffré préétabli* » souligne la rapporteure Simone Schmiedtbauer (PPE, autrichienne).

Comme demandé par les producteurs agricoles des RUP, la Résolution insiste sur l'importance d'accélérer les négociations en cours afin de passer de l'équivalence au respect des normes de l'UE pour les importations de produits biologiques.

Les députés européens invitent la Commission à renforcer les contrôles douaniers pour prévenir la fraude alimentaire, la falsification et l'importation de produits qui ne sont pas conformes aux normes de production biologiques de l'UE.

Cette Résolution, qui traduit la position du Parlement européen sur la question de la production biologique, n'est cependant pas juridiquement contraignante. Elle sera suivie de la publication d'un bilan à mi-parcours de la Commission sur le plan d'action pour l'agriculture biologique en 2024.

Commenté [MA1]: Attention cette brève est très longue. Je suggère d'essayer de la raccourcir encore davantage et de mettre un lien vers la note plus complète

Commenté [RB2R1]: Ok mais la note doit encore être validée par GB

Commenté [RB3R1]: J'ai réduit de beaucoup, ok pour vous ?

Chaque année, la Commission organisera des réunions publiques de suivi du plan d'action afin de mesurer les progrès accomplis.

Vous trouverez [ici](#) la Résolution « Sur un plan d'action de l'UE pour l'agriculture biologique » complète adoptée par le Parlement européen.

PÊCHE – LE PARLEMENT EUROPÉEN ADOPTE UNE RÉOLUTION « VERS UNE ÉCONOMIE BLEUE DURABLE AU SEIN DE L'UNION : LE RÔLE DES SECTEURS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE » EN SESSION PLÉNIÈRE

La Résolution du Parlement européen intitulée « *Vers une économie bleue durable au sein de l'Union : le rôle des secteurs de la pêche et de l'aquaculture* » a été adoptée par 494 voix pour, 66 contre et 66 abstentions le mardi 3 mai dernier, en session plénière du Parlement européen à Strasbourg. Cette Résolution est l'expression de la volonté politique du Parlement européen sur ce dossier et ne constitue pas un acte juridiquement contraignant.

Plusieurs points notables sont à souligner concernant les RUP.

Le rapport d'initiative porté par l'eurodéputée Isabel Carvalhais (S&D, portugaise), qui a donné lieu à cette Résolution, constate que la flotte de pêche artisanale des RUP est très dégradée, qu'elle représente un danger pour la sécurité des pêcheurs et pour l'environnement, et qu'il est ainsi nécessaire d'envisager des aides dans le cadre du FEAMPA pour l'achat de nouveaux navires.

Le rapport précité demande également à la Commission et au Conseil de créer un instrument de soutien similaire au POSEI pour la pêche, afin de compenser les effets de l'insularité pour les RUP.

Ce rapport estime en outre que des investissements plus équilibrés pour les îles, les RUP et les ports côtiers de l'UE, ainsi qu'une expansion des ports et l'augmentation de leurs capacités de stockage, sans négliger les équipements de manutention, sont essentiels.

Ainsi, il est demandé à la Commission, compte tenu de la situation fragile des RUP, d'apporter un soutien solide à l'innovation et à la recherche, dans le but de développer des pratiques et des techniques innovantes et durables sur les plans environnemental, social et économique dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture dans les RUP afin de leur conférer un rôle de premier plan dans la gouvernance des océans.

Vous trouverez [ici](#) la Résolution « *Vers une économie bleue durable au sein de l'union : le rôle des secteurs de la pêche et de l'aquaculture* » complète adoptée par le Parlement européen.

AGENDA DE LA SEMAINE
Semaine du 9 au 13 mai 2022

	Commission européenne	Parlement européen	Conseil de l'UE
<i>Lundi 09/05</i>	Conférence sur l'avenir de l'Europe : événement de clôture à Strasbourg		
<i>Mardi 10/05</i>	Conférence régionale pour l'Europe de la FAO	<p>Commission de l'Agriculture et du Développement rural (COM AGRI)</p> <p><i>1. Présentation de l'étude « L'avenir du modèle agricole européen : les conséquences socio-économiques et territoriales de la diminution du nombre d'exploitations agricoles et d'agriculteurs dans l'Union européenne »</i></p> <p><i>2. Débat avec la Commission européenne sur l'évaluation des plans stratégiques nationaux (PSN)</i></p> <p><i>3. État des lieux sur l'impact de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire</i></p> <p>Commission du Développement régional (REGI)</p> <p><i>Échange de vues avec la Commission sur la communication de la Commission sur les RUP</i></p>	
<i>Mercredi 11/05</i>	Conférence régionale pour l'Europe	<p>Commission de la pêche (PECH)</p> <p><i>1. Échange de vues avec la Commission - Révision des règles de l'UE en matière d'aides d'État pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture</i></p> <p><i>2. Échange de vues avec la Commission - La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et les pays non-coopérants</i></p>	

<i>Jeudi 12/05</i>	Conférence régionale pour l'Europe		
<i>Vendredi 13/05</i>	Conférence régionale pour l'Europe		